



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Aisne

Affaire suivie par :
Jack BOURQUENCIER
Tél. : 03 23 23 53 54
sdap.aisne@culture.gouv.fr
Nos réf : URBANISME-AUTORISATION
UNIQUE EOLIENNE-2018_PARPEVILLE_PE
Vieille Carrière_08_08_18
Vos réf : ICPE 44 – Affaire suivie par Gabrièle
LINET

Laon, le 8 août 2018

**Direction Départementale des Territoires
Service Environnement – ICPE Déchets
50 boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex**

**OBJET : AISNE – PARPEVILLE, CHEVRESIS-MONCEAU, LA FERTE-CHEVRESIS et
SURFONTAINE**

Demande d'autorisation d'exploiter le projet du parc éolien dénommé « Vieille
Carrière » présentée par la société RES – Pièces complémentaires

P.J. :

Le projet concerne la construction d'un parc éolien de 12 aérogénérateurs de 150 mètres de hauteur
sur les communes de Parpeville, Chevresis-Monceau, La Ferte-Chevresis, et Surfontaine.

Le secteur est une très vaste entité agricole de peu de relief qui a été définie comme zone de
concentration de l'éolien.

Les édifices protégés sont assez peu nombreux sur le secteur, leur intérêt historique a été reconnu
mais génère peu d'activité touristique. La richesse locale est essentiellement issue de la grande
culture dans un paysage très ouvert.

Je note pour ma part les observations suivantes :

- La concentration de parcs éoliens sur le secteur est un élément de bouleversement du paysage
inédit dans l'histoire.

- La butte de Laon est concernée à partir des remparts Nord de la cité médiévale par un nouvel
horizon éolien qui sature la vue. L'éloignement est certes important mais l'impact est réel ; le
photomontage n°25 est très significatif. Contrairement à l'appréciation du promoteur, j'estime que
l'impact cumulé est très fort.

Le château de Parpeville protégé au titre des monuments historiques se trouverait à une distance de
1,5 km des éoliennes T17 et T18 et environ 2 km de l'éolienne T16.

J'estime qu'il convient d'éviter cette proximité préjudiciable à cet édifice. Par voie de conséquence
je demande la suppression de ces trois machines.

Laurent PRADOUX

Architecte des bâtiments de France
Chef de l'Unité Départementale de
L'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE

ARRIVÉ LE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE

30 SEP. 2009

Pôle D.S. ST-Q.

1 rue Saint Martin
02000 LAON

Tél : 03 23 23 53 54 Fax : 03 23 23 33 90

Demande de Permis de construire

à D.D.E. DE SAINT QUENTIN

POLE A.D.S. DE SAINT QUENTIN

25 ,RUE ALBERT THOMAS - B.P. 607

02321 SAINT-QUENTIN CEDEX

Référence du dossier

DOSSIER : pc00273208Q0003

reçu le 03/10/2008

COMMUNE : SURFONTAINE

suivi par JB

NATURE DE L'OPERATION : Construction d'éoliennes

ADRESSE DE CONSTRUCTION :

LES GAILLARDONS
02240 SURFONTAINE

DEMANDEUR :

EOLE-RES SA
330 RUE DU MOURELET
84000 AVIGNON

Localisation du projet

Notre référence :

Ensemble de la commune - Hors espace protégé

Liste des servitudes liées au dossier

Hors espace protégé (SURFONTAINE)

L'examen du dossier ci-dessus référencé appelle du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en application de l'article 2 du décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les observations et recommandations suivantes [1].

Il apparaît, par ailleurs, en application des articles L. 421-6 et/ou R.111-15 et/ou R. 111-21 du code de l'urbanisme, que le projet, en l'état, n'est pas conforme aux dispositions législatives et/ou réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions des constructions et à l'aménagement de leurs abords et/ou que le projet de démolition est de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti, des quartiers, des monuments et des sites pour les raisons suivantes [2].

Le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine émet sur cet autre point les observations et recommandations suivantes [3].

Projet de parc éolien 'de Vieille Carrière' particulièrement important eu égard au nombre d'aérogénérateurs prévus (21). Ce parc serait très étendu sur une zone couvrant environ 8km de longueur sur une largeur d'environ 3km.

Le parc se trouve en grande partie dans une zone répertoriée propice à l'éolien au schéma départemental (Pôle de concentration n° 2). Il se situe toutefois dans le périmètre de vigilance du site en belvédère de de Laon et une partie (la plus au Sud) en zone peu favorable à ces implantations.

Le secteur ne comprend pas dans son environnement rapproché de site ou édifice de valeur patrimoniale très importante. La présente demande concerne l'aérogénérateurs T 3.

Je note que cette machine T 3 (et celles T1 et 2 objet de la demande de PC 30608Q0018) se trouvent en zone peu propice à l'éolien (zone orange au schéma départemental) il s'agit de la frange limitrophe de la zone de protection définie pour la butte de Laon.

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE**

1 rue Saint Martin
02000 LAON
Tél : 03 23 23 53 54 Fax : 03 23 23 33 90

ARRIVE LE 30 SEP. 2009 Pôle D.S. ST-Q.

Demande de Permis de construire

à D.D.E. DE SAINT QUENTIN
POLE A.D.S. DE SAINT QUENTIN
25, RUE ALBERT THOMAS - B.P. 607
02321 SAINT-QUENTIN CEDEX

Référence du dossier

DOSSIER : pc00230608Q0018	reçu le 03/10/2008
COMMUNE : FERTÉ-CHEVRESIS	suivi par JB
NATURE DE L'OPERATION : Construction d'éoliennes	
ADRESSE DE CONSTRUCTION : LE BOIS DE FERRIERES - LES MALMAISONS 02270 FERTÉ-CHEVRESIS	DEMANDEUR : EOLE-RES SA 330 RUE DU MOURELET 84000 AVIGNON

Localisation du projet

Notre référence :

Ensemble de la commune - Hors espace protégé

Liste des servitudes liées au dossier

Hors espace protégé (FERTÉ-CHEVRESIS)

L'examen du dossier ci-dessus référencé appelle du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en application de l'article 2 du décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les observations et recommandations suivantes [1].

Il apparaît, par ailleurs, en application des articles L. 421-6 et/ou R.111-15 et/ou R. 111-21 du code de l'urbanisme, que le projet, en l'état, n'est pas conforme aux dispositions législatives et/ou réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions des constructions et à l'aménagement de leurs abords et/ou que le projet de démolition est de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti, des quartiers, des monuments et des sites pour les raisons suivantes [2].

Le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine émet sur cet autre point les observations et recommandations suivantes [3].

Projet de parc éolien 'de Vieille Carrière' particulièrement important eu égard au nombre d'aérogénérateurs prévus (21). Ce parc serait très étendu sur une zone couvrant environ 8km de longueur sur une largeur d'environ 3km.

Le parc se trouve en grande partie dans une zone répertoriée propice à l'éolien au schéma départemental (Pôle de concentration n° 2). Il se situe toutefois dans le périmètre de vigilance du site en belvédère de de Laon et une partie (la plus au Sud) en zone peu favorable à ces implantations.

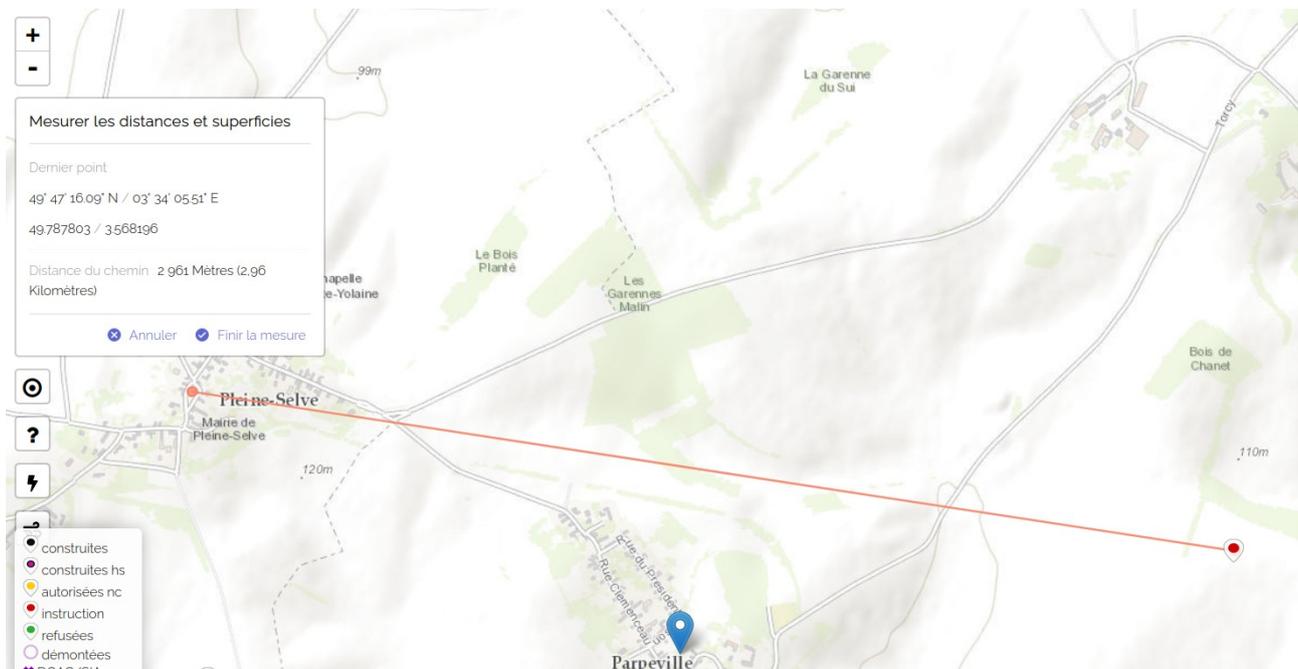
Le secteur ne comprend pas dans son environnement rapproché de site ou édifice de valeur patrimoniale très importante. La présente demande concerne les aérogénérateurs T 1-2-4 et 5, 1 poste de livraison et 2 mâts de mesure.

Je note que les machines 1-2 (et 3 objet de la demande de PC 73208Q0003) se trouvent en zone peu propice à l'éolien (zone orange au schéma départemental) Il s'agit de la frange limitrophe de la zone de protection définie pour la butte de Laon.

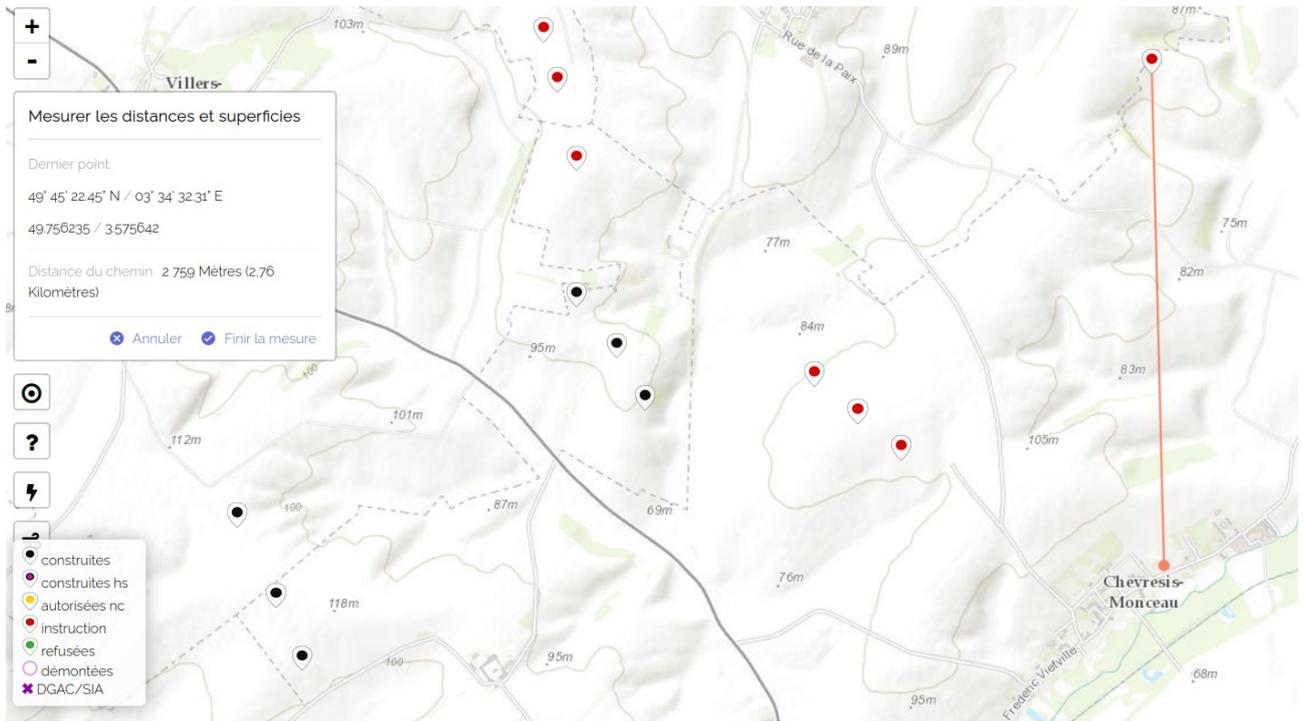
J'émet un avis défavorable pour ces trois machines.



Distance de l'éolienne la plus proche par rapport au château de Parpeville



Distance de l'éolienne la plus proche par rapport à l'église MH de Pleine-Selve



Distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la chapelle St Frédéric de Chevresis-Monceau



Photo prise depuis le porche du château de l'éolienne T9 installée par le promoteur RES

